

Registre des visiteurs



REGISTRE DES VISITEURS

Nom de la ferme : _____ Numéro de producteur : _____

À DES FINS DE BIOSÉCURITÉ, TOUTES LES ENTRÉES DE VISITEURS SONT ENREGISTRÉES

L'entrée est enregistrée dès l'entrée sur l'exploitation.

On entend par visiteurs toutes les personnes entrant avec la permission (p. ex, les fournisseurs de services et les professionnels, les visites scolaires, les visiteurs internationaux, etc.) Cela exclut le personnel (propriétaire/exploitant, personnel, famille, etc.)

Date	Nom	Entreprise	Numéro à composer	Numéro de plaque d'immatriculation	Commentaires	Contact préalable avec le bovins/ferme? (O/N)	Entrée dans la zone de production? (O/N)	Contact avec l'animal? (O/N)

Guide d'évaluation des risques pour la biosécurité



GUIDE D'ÉVALUATION DES RISQUES POUR LA BIOSÉCURITÉ

Nom de la ferme: _____ NIE: _____

CATÉGORIES DE RISQUE	CRITÈRES	DESCRIPTION	EXEMPLE	CONSIGNES DE BIOSÉCURITÉ
FAIBLE	<p>Au cours des 14 derniers jours:</p> <ul style="list-style-type: none"> Aucun contact avec du bétail; 0–1 visite d'exploitation d'élevage 	Visiteur provenant d'une agglomération urbaine et n'ayant aucun contact avec du bétail	Une vieille connaissance dans la région et décide d'arrêter pour une visite	<ul style="list-style-type: none"> Enregistrer les visites
Modéré	<p>Au cours des 14 derniers jours:</p> <ul style="list-style-type: none"> Contact avec le bétail d'une exploitation 	Fournisseur extérieur à l'agriculture ne visitant habituellement pas les exploitations agricoles	Fournisseur de services publics ayant pénétré dans l'enclos pour réparer une lumière	<ul style="list-style-type: none"> Réduire l'accès à la zone de production Empêcher tout contact non essentiel avec les bovins
	<p>Au cours des 14 derniers jours:</p> <ul style="list-style-type: none"> A visité plus d'une exploitation d'élevage 	Se rendent ou sont transportés d'une ferme à l'autre, mais n'entrent pas dans la zone de production ou ne sont pas en contact direct avec le bétail ou ses déjections	Personnel de service pouvant entrer dans la zone de production, mais étant rarement en contact avec les déjections du bétail	<ul style="list-style-type: none"> Avant d'autoriser l'accès, veiller à ce que les chaussures, les vêtements, les pneus et les surfaces soient tous visiblement exempts de matières organiques
	Les exploitants de bétail voisins	Producteur partageant une ligne de clôture avec votre exploitation		
ÉLEVÉ	<p>Au cours des 14 derniers jours:</p> <ul style="list-style-type: none"> Contact avec le bétail de plusieurs exploitations 	<ul style="list-style-type: none"> Personnes se rendant ou étant transportées d'une ferme à l'autre Personnes entrant dans la zone de production et ayant un contact direct avec le bétail ou ses déjections 	Vétérinaires et inspecteurs de bétail professionnels entrant dans la zone de production et étant généralement en contact direct avec les déjections du bétail	<p>Les producteurs doivent appliquer des consignes de biosécurité pour ces visiteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> Avant d'autoriser l'accès ou le contact, s'assurer que: Les pneus/surfaces sont visiblement exempts de matières organiques; La personne porte des vêtements et chaussures spécifiques à l'exploitation, une combinaison fraîche ou des vêtements propres, et désinfecte ses chaussures; La personne désinfecte l'équipement ou les outils de la ferme en contact avec le bétail ou fournit des outils spécifiques à l'exploitation
	Autres exploitants de bétail (y compris des employés)		Les exploitants à forfait en nettoyage du fumier et leur équipement, qui peuvent transporter du fumier provenant d'une zone de production à une autre	
	Personnes venant de pays où des maladies à déclaration obligatoire sont un problème		Le personnel qui travaille avec du bétail sur sa propre exploitation ou ailleurs	
	Une personne qui a manipulé des animaux malades ou en isolement à cet endroit ou dans d'autres exploitations		Personnel travaillant avec des animaux malades ou en isolement	